

ELECTIONS SENATORIALES 2023

DECLARATION DE CANDIDATURE

La candidature peut être déposée par un candidat de la liste ou un mandataire.

PIECES A FOURNIR

Cf. notamment les articles L.298, L.300 et R.99 du Code électoral et le mémento du candidat

- La pièce d'identité du déposant (à présenter)
- Un mandat signé par le candidat tête de liste – **original** (si le déposant n'est pas candidat)
- La déclaration d'un mandataire financier (cf. A ci-dessous)
- Les formulaires de déclaration de candidature complétés par chaque candidat en double exemplaires (CERFA n°15215-03 – scrutin proportionnel) – **1 original + 1 copie**
- Les justificatifs individuels pour chaque candidat (→ cf. B)
- La liste des candidats (→ cf. C)
- Si possible, une photographie pour les services administratifs du Sénat (facultatif)

A- DECLARATION DU MANDATAIRE FINANCIER

1. Si mandataire physique

- déclaration d'un mandataire financier + accord du mandataire - **originaux** (cf. annexe 7 du mémento du candidat)
- OU récépissé préfectoral d'enregistrement de la déclaration de mandataire financier

2. Si association de financement

- récépissé de déclaration de l'association de financement **original**

B - PIECES A FOURNIR PAR CHAQUE CANDIDAT

- Les formulaires de déclaration de candidature complétés par chaque candidat en double exemplaires (CERFA n°15215-03 – scrutin proportionnel) **avec signature originale et mention manuscrite - 1 original + 1 copie**
- Copie d'un titre d'identité

Justificatifs de la qualité d'électeur

~~☒~~ Si le candidat est électeur

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant :
 - nom, prénoms
 - date et lieu de naissance de l'intéressé
 - lieu de vote

Cette attestation doit être **datée de moins de 30 jours** à la date du dépôt de candidature.

→ Elle peut être téléchargée :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

→ Si elle est délivrée par le maire, elle devra en outre comporter :

- le cachet de la mairie
- la signature du maire)

- soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé - **original**

~~☞~~ Si le candidat n'est électeur dans aucune commune

- un justificatif de nationalité : CNI ou passeport en cours de validité ou certificat de nationalité - **original**
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois

C – LISTE DES CANDIDATS

La liste de candidats (cf. annexe 8) doit :

- ☞ Indiquer le titre de la liste
- ☞ Comporter cinq candidats
- ☞ Etre composée alternativement d'un candidat de chaque sexe
- ☞ Indiquer pour chaque candidat :
 - l'ordre de présentation,
 - le nom et le prénom devant figurer sur le bulletin de vote
 - le sexe

DOCUMENTS FINANCIERS - facultatif (à fournir par le candidat tête de liste)

Pour les dépenses de campagne :

- un RIB du candidat tête de liste
- la fiche pour la création de l'identité du tiers dans chorus (annexe 11)

Pour la propagande officielle :

- le cas échéant, la demande de subrogation pour le remboursement de la propagande (annexe 9)
- un RIB de l'imprimeur

Un récépissé de dépôt provisoire sera délivré par la préfecture.